

## RISQUES LIÉS AU BRUIT

La **surdité** est une maladie professionnelle majeure. Elle s'installe souvent de façon insidieuse. Après une exposition à un bruit intense, on peut souffrir d'une baisse temporaire de l'acuité auditive puis l'audition redevient normale. Mais si l'exposition est prolongée et fréquente ou si le niveau du bruit est extrêmement élevé, l'atteinte devient irréversible. Le danger existe à partir d'une exposition journalière à un niveau de bruit supérieur à 80 dB(A). Au-delà de 135 dB(A), toute exposition, même très courte, est dangereuse.

Le bruit est également source de **fatigue** et facteur d'**accidents du travail** : il masque des signaux d'alerte, perturbe la communication, détourne l'attention. L'organisme ne s'habitue pas au bruit : le cœur bat plus vite, la tension augmente, la digestion est ralentie, le sommeil est moins reposant, le stress et l'anxiété s'installent.

### Quelques questions à se poser

Les opérateurs se plaignent-ils du bruit ? Doivent-ils crier pour s'entendre ? Le bruit est-il continu ? Intense et bref ? Quelles sont les sources de bruit ? Qui est exposé, en permanence ou par intermittence ? Existe-t-il des protections collectives ? Sont-elles efficaces ? Les locaux donnent-ils une impression de réverbération, de brouhaha, d'amplification du bruit ? Sur les postes concernés, les opérateurs ont-ils des protections auditives ? Sont-elles adaptées ?

**Un test** : si deux opérateurs doivent crier pour s'entendre à 30 cm, le bruit avoisine 84 dB(A).

### La maîtrise des risques liés au bruit signifie :

- réduire le bruit à la source (acheter des machines et outils moins bruyants, choisir des techniques et processus de production moins bruyants, diminuer les vitesses d'écoulement, utiliser des silencieux d'échappement, couvrir les structures de matériaux amortissants, lubrifier les contacts...),
- agir sur la propagation du bruit (isoler les sources par coffrage, cloison ou écran, traiter le local pour absorber le bruit et atténuer la réverbération),
- organiser le travail (déporter les sources de bruit hors des lieux de travail, organiser le travail et la circulation des travailleurs pour éviter les expositions inutiles, limiter la durée d'exposition en alternant les tâches),
- protéger les personnes (cabine de commande insonorisée, signalisation des zones dangereuses, mise à disposition de protections auditives, surveillance médicale des travailleurs exposés),
- informer et former les travailleurs (pour que les protections auditives soient utiles et utilisées, il est préférable que l'opérateur choisisse celle qui lui convient, qu'il apprenne à bien l'utiliser, qu'il puisse remplacer ses prises d'information auditives par des prises d'information visuelles).